

info métiers

LA REVUE DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT * NOUVELLE-CALÉDONIE

DOSSIER

Une journée avec la CMA

BON À SAVOIR

**Le RUAMM, pour qui,
pour quoi ?**

ÇA VOUS CONCERNE

**Ateliers à louer !
Élections CMA**

SANTÉ-SÉCURITÉ-
ENVIRONNEMENT

La Charte Chantier Vert



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Nouvelle-Calédonie

LA VIE CHÈRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

En Nouvelle-Calédonie, les prix sont gelés
jusqu'au 31 décembre 2014.

Loi du pays n°2013-7 adoptée au congrès le 30 août 2013.

Gel des Prix



Les acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux ont convenu de geler les prix des produits et des services jusqu'au 31 décembre 2014, d'appliquer une baisse générale de 10% sur les prix de plus de 500 articles en magasin et d'étendre le contrôle des marges à de nouvelles catégories.



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Sommaire



ACTUS

4

FORMATIONS CMA

12

Cinq bonnes raisons de se former

APPRENTISSAGE

16

Plomberie, devenir chef d'entreprise

INFORMATIQUE ET INTERNET

18

BON À SAVOIR

21

Les échéances fiscales et sociales
Le RUAMM, pour qui, pour quoi ?
 Salaire minimum et valeur du point

DOSSIER

27

Une journée avec la CMA

ÇA VOUS CONCERNE

34

Ateliers à louer !
Élections CMA : tous concernés

SANTÉ-SÉCURITÉ-ENVIRONNEMENT

36

La charte Chantier vert :
s'engager pour l'environnement

SAVOIR-FAIRE

38

Caroline Giraud, créatrice d'articles pour enfants
Robert Cottendin, graveur sur verre et œufs d'autruche

ENTREPRISES À VENDRE

41

Nous contacter :

Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie

10, avenue James Cook - BP 4186 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. : 28 23 37 - Fax : 28 27 29 - courriel : cma@cma.nc
Internet : www.cma.nc

Antennes

Poindimié

Audrey Poabaty
BP 155 - 98822
Tél. : 42 74 82
Fax : 42 74 11
poindimie@cma.nc

Koné

Soukaïna Pesce
Belinda Mathelon
BP 641 - 98860
Tél. : 47 30 14
Fax : 47 30 17
kone@cma.nc

Koumac

Arielle Pindon
BP 127 - 98850
Tél. : 47 68 56
Fax : 47 63 64
koumac@cma.nc

La Foa

Christian Fuzivala
BP 56 - 98880
Tél. : 46 52 86
Fax : 46 52 88
lafoa@cma.nc

Agir pour vous

L'année 2013 se termine. Elle aura été marquée par une conjoncture morose. Dans ce contexte délicat, l'action de notre compagnie consulaire est d'autant plus claire : la Chambre de métiers et de l'artisanat conseille, accompagne et soutient. La CMA est à votre service, au service des entreprises de Nouvelle-Calédonie, au service de ceux qui souhaitent lancer leur activité. C'est un outil créé pour les artisans, par les artisans. Elle offre une écoute, des conseils et un suivi pour répondre au plus près à vos besoins, que vous soyez en phase de démarrage, de croissance ou bien dans la difficulté. Vous en serez convaincu en découvrant dans les pages de notre dossier central les témoignages de celles et ceux qui ont fait appel à notre expertise. L'année dernière, ce sont plus de 6 200 personnes qui ont bénéficié de nos actions en faveur de l'entreprise artisanale. Pourquoi pas vous ? Permanences organisées dans les communes, visites en entreprise, réunions d'information, accueil au siège et dans nos quatre antennes, salons, actions de sensibilisation, stages de formation... Votre entreprise est au cœur de nos missions. N'hésitez pas à nous solliciter. Nous agissons pour vous.

Le Président

Daniel Viramoutoussamy

Extension du Centre de Formation Lucien Mainguet : le chantier avance

Avec 2 500 m² de nouvelles installations, le Centre de formation de la Chambre de métiers et de l'artisanat va doubler sa surface actuelle. En effet, l'objectif est d'offrir aux apprentis des conditions de travail optimum, en proposant cinq nouveaux ateliers (bâtiment second œuvre, installateur sanitaire, froid-clim, installation électrique), six nouvelles salles de formation, des locaux administratifs et un snack pour les jeunes.

Les ateliers existants sont quant à eux agrandis et restaurés. Le montant prévu de l'opération s'élève à 645 millions de francs pour des travaux qui devraient se terminer au second semestre 2014.



Coopération régionale : la CMA à Wallis

La Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie a été sollicitée par les institutions Wallisiennes afin d'accompagner et de collaborer avec ses homologues de la CCIMA, une entité regroupant les trois Chambres consulaires : Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat et Chambre d'agriculture.

Cette coopération s'articule autour de deux actions principales : l'accompagnement à la rédaction d'un schéma directeur et la formation d'entrepreneurs de l'île.

La CMA-NC a organisé une première formation en août dernier auprès d'une dizaine de professionnels de tous secteurs sur place à Mata Utu. La tenue de comptes et les principes comptables de base applicables aux TPE locales ont été abordés.

Le logiciel EUREKA « tenue de comptes simplifiés » a été distribué à tous les participants.



Foire de Paris 2014 : une vitrine internationale

La CMA organise la représentation artisanale de la Nouvelle-Calédonie lors de la 110^e édition de la Foire de Paris qui se déroulera **du mercredi 30 avril au dimanche 11 mai 2014**, Porte de Versailles. Quelques artisans du territoire pourront faire le déplacement ou représenter leurs produits sur le stand de la Nouvelle-Calédonie situé dans le secteur Terre des tropiques de la Foire. Rendez-vous incontournable de l'Outre-mer et des îles tropicales, ce secteur compte à lui seul 66 % de visiteurs de la Foire. Ils étaient 620 000 en 2012 dont 90 % d'acheteurs avec un panier moyen de 81 000 XCFP !

Vous souhaitez participer à cet événement de grande ampleur ou recevoir des informations complémentaires ?

Contact : Stéphanie Bonin, service communication CMA-NC, Tél. : 28 23 37 (poste 151)

Email : stephanie.bonin@cma.nc



Lancez votre business artisanal !

Le dispositif Dom Création propose une aide au long cours aux jeunes porteurs (18 à 30 ans) d'un projet de création ou de reprise d'entreprise en province Sud. Repris le 1^{er} juillet dernier par Initiative Nouvelle-Calédonie, il s'inspire du mécanisme métropolitain de l'Union des couveuses.

Le dispositif est financé essentiellement par la province Sud mais aussi par des fonds provenant de la Caisse des Dépôts et de l'État. Dom création guide les futurs jeunes chefs d'entreprises au niveau administratif et comptable (étude de marché, statut juridique, financement...) jusqu'à la concrétisation de leur projet. Depuis son lancement, 11 projets dont 4 artisanaux (préparation de sushis, snack ambulant, confection de cupcakes et atelier de stylisme) ont été validés par le comité d'admission, auquel la CMA participe, ainsi qu'au comité de suivi.

Pour plus de renseignements sur Dom Création, contactez Maud Gouriou au sein d'Initiative Nouvelle-Calédonie. Tél. : 24 40 14 - Mobilis : 99 53 28



Vers une réglementation des métiers d'électriciens, de plombiers et de mécaniciens

En juin dernier, des électriciens, plombiers et mécaniciens se sont constitués en groupes de travail pour réfléchir à un projet d'encadrement de l'accès à leurs professions, considérées à risque pour la santé et la sécurité des personnes. Ces groupes de travail se sont achevés fin septembre en ayant atteint l'objectif prévu, à savoir, celui de s'accorder sur des solutions pour bâtir une réglementation viable.

La prochaine étape consistera à solliciter auprès des pouvoirs publics l'élaboration de cette réglementation portée par les élus de la CMA et les représentants des professionnels, puis de la défendre pour une mise en place dans les meilleurs délais. Rappelons que cette démarche de réglementation des métiers est inscrite au Schéma Directeur de l'Artisanat 2010-2014.





Payer sa TSS sans se déplacer

Pourquoi courir, faire la queue et stresser alors qu'avec les services en ligne, vous n'avez plus besoin de vous déplacer ? Sur le site Internet **www.impots.nc** vous pouvez déclarer vos impôts, payer, transmettre des documents, consulter des avis et bien d'autres démarches encore, de chez vous et à l'heure que vous voulez ! Pour ce faire, il suffit de créer votre compte personnel puis de vous abonner (gratuitement) au service « vos démarches fiscales en ligne ». Pour cela, connectez-vous sur le site www.dsf.gouv.nc, cliquez sur l'onglet « Service en ligne (pour les professionnels) En savoir plus » qui se trouve en haut à gauche de la page d'accueil. Vous pourrez visionner des vidéos qui vous expliqueront très



clairement, étape par étape, comment vous inscrire à ces télé-services. Vous devrez bientôt vous acquitter de la TSS - Taxe de Solidarité sur les Services. Une bonne occasion de vous convertir à l'e-administration, d'autant que ce mode de paiement vous permettra un débit différé car le prélèvement n'interviendra que 15 jours après la date limite de paiement.



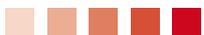
Le site Internet www.cma.nc pratique



Vous recherchez des informations sur votre activité ? Un modèle de document ? La dernière actualité artisanale du territoire ? Le site Internet de la CMA comporte de nombreuses informations à consulter (actualités, petites annonces, vente d'entreprises...) mais également des documents téléchargeables, tels que des modèles de devis, de facture, de plan de trésorerie, de bulletin de paie, de contrat d'apprentissage, de contrat de sous-traitance et bien d'autres encore. De plus, sur la page d'accueil du site vous pouvez éditer vos certificats d'immatriculation et de radiation du Répertoire des métiers en quelques secondes à l'aide de votre numéro RM. Ce service mis en ligne en octobre 2012 a permis à près de 2 000 artisans d'éditer facilement leur certificat.

Nouveau en NC Les titres restaurants

Les titres restaurants devraient être mis en circulation d'ici le 1^{er} semestre 2014 en Nouvelle-Calédonie. Économiques, ils permettront aux salariés de régler leurs repas avec des chèques pré-payés d'une valeur supérieure à leur coût d'achat. Toute entreprise, même artisanale, pourra adhérer au dispositif qui lui permettra de bénéficier d'une déduction d'impôt sur les sociétés. D'autre part les titres restaurants seront un avantage non imposable pour les salariés bénéficiaires. Ces chèques pourront être utilisés dans les snacks, les restaurants, et les commerces de vente de plats à emporter participants. Ces établissements seront prochainement démarchés pour se voir proposer d'adhérer au dispositif.



Nouveautés et mises à jour sur vos logiciels Eurêka

➔ Logiciel Eurêka Tenue de comptes 6a :

Pour plus de clarté :

- Distinction dans les opérations/recettes et dans les tableaux de bords de la TSS à recevoir (28.1) et de la TSS encaissée (28.2).
- Distinction dans les opérations/dépenses et dans les tableaux de bords de la TSS réglée aux sous-traitants (29.1) et de la TSS à régler aux sous-traitants (29.2).

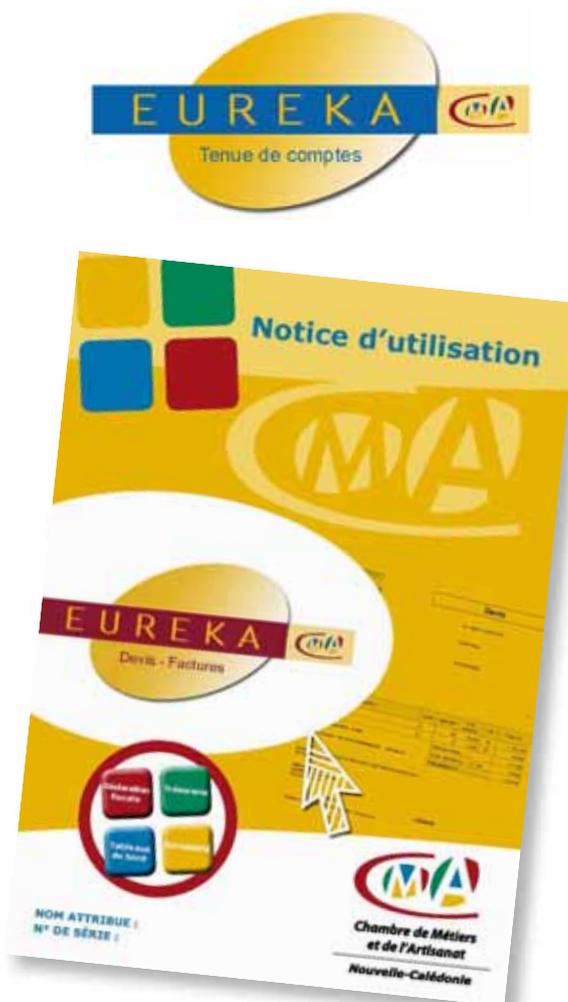
➔ Logiciel Eurêka Devis/factures 3a :

- Amélioration de la numérotation des pages du devis.

➔ Pour effectuer les mises à jours :

- Ouvrez le logiciel
- Rendez-vous sur l'onglet « outils » puis « mise à jour d'Eurêka par Internet »

Si besoin, vous pouvez contacter Diane Blanchard, conseillère TIC à la CMA au 28 41 42 ou par e-mail : espace.communication@cma.nc



Foires et salons : atout gagnant !

Participer à une foire ou à un salon est une formidable opportunité pour se faire connaître, vendre, et prendre des contacts à faire fructifier ultérieurement. Bref, c'est un bon investissement !

En 2013, 100 artisans ont bénéficié d'une aide financière de la CMA pour participer aux Foires de Bourail, de Koumac, et celle du Pacifique organisée à Nouméa. Et l'année dernière, ce sont 662 exposants différents qui ont pu présenter leurs produits et services dans le cadre des 16 salons organisés à la Maison des artisans.

Consultez dès à présent le calendrier des manifestations prévues en 2014 dans nos deux salles d'exposition sur www.boutiques-artisanales.com. Vous pouvez également faire connaître votre intérêt à participer aux Foires locales en envoyant vos coordonnées à service.commmunication@cma.nc



Le hall de l'artisanat - Foire du Pacifique

Salons à la Maison des artisans à Nouville

Entrée libre

Du 14 au 22 décembre 2013 inclus

→ Salon de l'artisanat d'art de Noël de l'AMAC

Le salon des créations des artisans d'art locaux pour Noël. Avec de nouveaux exposants, à découvrir d'urgence !



Le 20 janvier : de nouveaux billets en FCFP

Compacts, modernes et mieux sécurisés, les nouveaux billets de banque seront mis en circulation à partir du 20 janvier 2014 en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie et à Wallis et Futuna. Dessinés par la graphiste calédonienne Sophie Eugène, suite à un concours lancé en 2008, les billets de 500, 1 000, 5 000 et 10 000 francs ont été intégralement relookés, pour mettre en valeur les patrimoines du Pacifique à travers des motifs végétaux, architecturaux, marins et de la faune terrestre.

Les nouveaux billets en Francs CFP présentent les principales caractéristiques suivantes :

- Ils sont plus compacts et donc plus faciles à manipuler.
- Ils sont dotés de signes de sécurité perfectionnés.
- Ils intègrent des signes de reconnaissance spécifiques pour les malvoyants.

Au niveau de la mise en place de ces nouveaux billets, une phase de « double circulation » est prévue du 20 janvier au 30 septembre 2014, période pendant laquelle les deux monnaies feront office de règlement. À partir du 1^{er} octobre, seule la nouvelle gamme de billets aura cours légal et sera acceptée en tant que moyen de règlement.

+ d'infos sur le site : www.nouveauxbillets.nc



moi, je paie en 2 3 4 fois

avec ma carte Visa ou Mastercard*
chez les commerçants affiliés
au réseau PnF



RESEAU
PnF



Vous êtes commerçant et vous n'êtes pas encore affilié à PnF,
contactez le **256 990** pour un rendez-vous avec votre conseiller.

* Vous pouvez payer en plusieurs fois à partir de 20 000 F d'achat chez les commerçants affiliés
quelle que soit votre banque, avec votre carte Visa ou Mastercard délivrée en Nouvelle-Calédonie.

un produit
BCI
Groupe BRED



Gel des prix : application, exception, dérogation



La loi du pays n° 2013-7, relative au plafonnement des prix des produits et prestations de services offerts en Nouvelle-Calédonie, est en vigueur depuis octobre. Elle répond à l'accord signé en mai avec les syndicats, qui avaient organisé une grève générale contre la vie chère.

Que dit la loi ? Les prix sont plafonnés, c'est-à-dire gelés, jusqu'au 31 décembre de l'année prochaine. Les prix des produits et des services (couture, travaux du bâtiment, coiffure, soins esthétiques par exemple) ne peuvent donc désormais être supérieurs à ceux pratiqués à la date du 2 avril 2013. En cas de non-respect, une peine d'amende est encourue.

Attention exception : Cette loi ne s'applique pas pour les boissons sucrées, les confiseries, et les chocolateries additionnées de sucre, locales ou importées. Elle ne s'applique pas non plus pour les boissons contenant plus de 1,2 % d'alcool, le tabac et l'ensemble des produits et prestations de service déjà réglementés par ailleurs (écopain, taux horaire de main d'œuvre concernant la réparation automobile tels que mécanique, tôlerie et peinture, etc...)

Attention dérogation : Certaines conditions et certains produits peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation à ce dispositif de plafonnement des prix, mais il faudra que l'opérateur puisse la justifier. Elle sera possible lorsque les produits ou les services sont composés à plus de 80 % des matières premières suivantes : produits pétroliers, café, cacao, céréales, lait, riz, oléagineux, huiles et matières grasses d'origine végétale ou animale. Elle sera également possible en cas de variation d'une devise monétaire de plus de 5 % par rapport à son niveau au 2 avril 2013, qui entraînerait une hausse du coût de revient d'un produit. La demande de modification du prix de référence doit alors être déposée par chaque opérateur, pour chaque prix de chaque produit ou service, auprès de la Direction des affaires économiques du Gouvernement.

+ d'information : Carole Moyen au 28 23 37 et carole.moyen@cma.nc

Voir également page 20, rubrique « site utile »

Vous serez peut-être enquêtés !

Chaque semestre la CMA réalise, via son Observatoire de l'artisanat, des enquêtes auprès de 250 chefs d'entreprises représentatifs de la population artisanale calédonienne. Les résultats de ces enquêtes permettent de dresser un état des lieux de la situation des entreprises artisanales locales : activité, emploi, investissement, trésorerie, tendances par secteurs et provinces. Pour ce premier semestre 2014, vous compterez peut-être parmi les artisans contactés par téléphone. Nous vous remercions par avance, pour les quelques minutes que vous pourrez accorder à nos agents.



 **Matinées et soirées
de la prévention : à noter
dans votre agenda**



Pour tout savoir sur l'évolution de la réglementation et rester en veille en matière de santé et sécurité, la Direction du Travail et de l'Emploi vous convie à ses matinées et soirées Prévention, qui se déroulent :

À Nouméa, au Nouvata Park, salle Venezia

Matinée 7 h 30/12 h - Soirée 17 h/19 h

04 décembre

Évaluation des risques professionnels

Proverbe :

Les bons ouvriers ont de bons outils...

BT 50 DX
TURBO DIESEL - DOUBLE CABINE
L'outil indispensable



1 767 000^F
*Hors TGI + défiscalisation**

» REPRISE DE VOTRE ANCIEN VEHICULE**



Parking Hickson

MAGENTA
TÉL. 24 39 20

VALLÉE DU TIR
TÉL. 24 39 30

Photo non contractuelle. Dans la mesure des stocks disponibles.

yellow box

*Prix indicatif à confirmer en concession. Prix public : 2 495 000 F TTC ** Voir conditions en concession.

Cinq bonnes raisons de se former

La formation est un facteur de performance et de progrès de l'entreprise artisanale.

L'année dernière, près de 500 personnes, convaincues des atouts de la formation professionnelle continue, ont suivi un stage avec la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Alors, pourquoi pas vous ?



* J'acquiers des compétences

Au-delà des savoir-faire techniques que vous maîtrisez et améliorez au quotidien, la formation offre un tremplin vers d'autres connaissances, d'autres compétences. Un « plus » qui représente un enrichissement personnel mais qui valorise aussi l'entreprise auprès de sa clientèle.

* Je suis en phase avec mon marché

Accéder « dans les règles de l'art » aux marchés publics, savoir calculer ses tarifs pour bien se positionner sur son marché, s'initier au solaire photovoltaïque pour rester dans la course, se former pour répondre à de nouvelles réglementations... dans un monde professionnel qui évolue rapidement, la formation est un moyen de maintenir à jour ses connaissances.

* Je suis plus efficace

Adaptées aux contraintes de la très petite entreprise, les formations de la CMA sont concrètes et adaptées à vos besoins. En mettant en application immédiatement les acquis de la formation, vous gagnez en efficacité et vous sentez très rapidement les bénéfices de vos efforts.

* Je gagne du temps

« *Je n'ai pas le temps* », c'est le premier argument exprimé par les artisans réticents à se former. Pourtant, améliorer ses compétences en gestion permet d'éviter les erreurs... et aussi le temps perdu à les rectifier. Se mettre à l'informatique, c'est disposer de modèles de documents, disponibles y compris à distance, partageables, et facilement stockables. Si la formation est certes un investissement temps, quelle rentabilité !

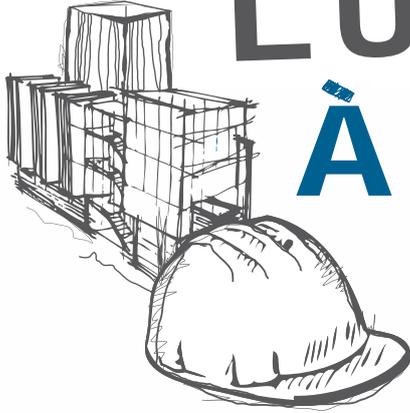
* Je prends du recul

Pas facile, lorsqu'on travaille « la tête dans le guidon » de prendre le temps de réfléchir à son organisation et d'identifier les axes d'améliorations. Le temps de la formation est celui de l'échange. Échanges avec des formateurs expérimentés qui ont un regard extérieur sur vos problématiques. Échanges également avec d'autres professionnels. Une prise de recul qui permet d'évoluer, pour aller encore plus loin.

Les formations proposées par la CMA sont spécialement conçues pour les très petites entreprises. Les horaires sont adaptés aux contraintes des chefs d'entreprise et des tarifs préférentiels sont réservés aux artisans.

+ d'infos : 25 97 40

ALLIEZ L'UTILE À VOTRE STYLE



Great Wall
Focus Dedication Specialization



QUALITÉ - CONFIANCE - ENGAGEMENT

GARANTIE 2 ANS
KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ

WINGLE | 2,8 L TD - 105 CV | 1 990 000 F

CONTACTS BROUSSE :

KONÉ : 72 03 27 / POINDIMIÉ : 77 66 29 / KOUMAC : 73 51 31

* INFORMATIQUE

➔ Initiation informatique et Internet

Pour les débutants qui veulent se familiariser avec l'outil informatique
Découvrir le WEB et WORD
S'initier au traitement des documents

➔ Perfectionnement informatique

Pour les personnes souhaitant approfondir leurs connaissances en informatique (WORD, EXCEL, Internet, messagerie électronique)

➔ Devis-Facture Eurêka

Pour les personnes connaissant le maniement d'un PC et désireux d'informatiser leur gestion.

- Enregistrer les paramètres nécessaires aux calculs des prix unitaires
- Créer un devis et une facture
- Créer des situations de paiement des travaux
- Créer une facture liée à une situation
- Enregistrer des règlements par situation
- Suivre les coûts par chantier
- Élaborer une lettre de relance

* FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET TECHNIQUES

➔ Transport routier de personnes

Pour les entrepreneurs ou futurs entrepreneurs de transport routier de personnes

➔ Habilitation électrique

Préparer le personnel électricien chargé d'assurer des travaux ou des dépannages à exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension et/ou haute tension. Cette habilitation est nécessaire pour certains appels d'offres émanant des collectivités

➔ Pose de Chauffe-eau solaire

Pour les plombiers ou ouvriers qualifiés confirmés. Compétences requises : travail du cuivre dans des diamètres différents - Savoir gérer une cintruse
Savoir calculer des côtes

➔ Réponses aux appels d'offres

Entrepreneur souhaitant répondre à des appels d'offres

➔ Calcul des prix

Prendre en compte les différentes charges pour établir son prix de revient. Savoir fixer le juste prix des prestations et services afin d'établir devis, factures et fiches de paye

* FORMATIONS SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

➔ Sensibilisation Amiante

Amiante dans les bâtiments et dans les sols : connaître et évaluer les risques auxquels vous êtes exposés, mettre en œuvre le plan de prévention

➔ Évaluation des Risques Professionnels (EvRP)

Identifier les risques de votre activité quotidienne et mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées



Renseignez-vous !

Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans (avec tarifs préférentiels), conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

Où s'inscrire ?

À Nouméa, au Centre de Formation Lucien Mainguet, 1 rue Juliette Bernard à Nouville : de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, du lundi au jeudi et le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
Tél. : 25 97 40 • Email : formation@cma.nc

Pour une formation en province Sud, contactez A. Faupala au 25 97 40

Pour une formation en province Nord & Îles, contactez R. Agosti, Antenne CMA Koné : 47 30 14

Stages et ateliers collectifs

Pour organiser dans votre commune un atelier de création d'entreprise ou un stage de gestion, contactez l'antenne de la CMA la plus proche de chez vous.

€ Plus de 250 techniciens formés
chaque année par ENERCAL



Notre énergie au service de l'avenir !

Au fil du temps, ENERCAL a cru et investi dans les compétences de son personnel.

Quand on est une société travaillant dans un monde technologique en perpétuelle évolution, il faut anticiper et accompagner les forces vives de l'entreprise.

C'est pourquoi, chaque année, ENERCAL assure la formation de plus de 250 techniciens en dépensant 5 fois plus que le montant légal minimal.

Quel que soit le domaine de compétence, ce sont 12 000 heures de formation qui sont



dispensées en acquisition, remise à niveau et perfectionnement. Le personnel d'ENERCAL a, dans tous les métiers, un niveau de technicité qui est en phase avec l'évolution des technologies, des installations et des besoins de la clientèle.

7 jours sur 7 et 24h sur 24, vous pouvez toujours compter sur les 381 hommes et femmes d'ENERCAL.

C'est ce professionnalisme qui garantit notre énergie au service de l'avenir.

ENERCAL

L'ÉNERGIE DE TOUT UN PAYS



Plomberie



→ François Bluneau, entreprise *Blun'eau*

François, alias Fanfan, a 22 ans. Il a commencé son apprentissage en installations sanitaires en 2008 au Centre de Formation Lucien Mainguet. *« Je ne voulais plus aller à l'école, j'avais du mal à rester assis en classe. J'étais en seconde section Sciences de l'ingénieur au lycée Jules Garnier. Un de mes amis était plombier, il me racontait ses expériences. Cela m'a donné envie, j'ai arrêté d'aller en cours, un peu pour embêter ma mère aussi. Maintenant avec du recul je suis comblé, je me lève le matin content d'aller au travail »*. François obtient son CAP en 2010.

Après avoir travaillé comme employé, François se met à son compte il y a un an et demi. *« Je ne gagnais pas assez ma vie en tant que salarié, j'ai préféré ouvrir ma propre entreprise »*. Mais les débuts sont compliqués, *« Je n'étais pas vraiment prêt et puis le BTP était en crise... Les six premiers mois, je n'ai rien gagné. »* Le jeune entrepreneur cumule les soucis, *« j'ai investi toutes mes économies dans mon véhicule professionnel et le matériel. Je voulais tout tout de suite au lieu d'emprunter ou de louer... Je me suis retrouvé outillé mais sans argent ! Heureusement qu'à cette époque mes beaux-parents m'ont poussé à ne pas baisser les bras. »*

Malgré les difficultés, François reste confiant, *« Je dois encore me faire connaître mais il y aura toujours du travail dans mon corps de métiers, on aura toujours besoin d'un plombier pour conduire l'eau d'un point A à un point B. »*

Petit à petit, son planning se remplit. *« Je travaille partout où il y a de la demande. Je suis déjà allé sur Bourail et Koné. Mais j'ai préféré arrêter de prendre tout ce qui est gros œuvres car il y a beaucoup de destruction et de vol de matériel, et les délais de paiement des administrations ou des promoteurs sont longs. »*

Le jeune plombier a récemment suivi un stage de gestion d'entreprise de 2 semaines organisé par la CMA. *« On nous a appris la partie administrative, savoir calculer le chiffre d'affaires, tenir ses comptes, ce n'est pas si compliqué au final et ça m'a fortement aidé ! »*.



Droits réservés



Les conseils de François

- Bien se renseigner sur ce qu'engage le fait de s'installer à son compte : les modalités financières et administratives par exemple.
- Être professionnel, perfectionniste et avoir une bonne présentation.
- Savoir garder son sang-froid dans les situations complexes, face aux clients difficiles notamment.

Les lauréats de l'apprentissage

Les diplômés de l'artisanat 2013 et leurs Maîtres d'apprentissage seront à l'honneur le jeudi 12 décembre à 18 h au Nouvata Park Hôtel, en présence des partenaires de la formation, des élus de la CMA et des familles des jeunes diplômés. Une soirée pour leur remettre les attestations de fin d'apprentissage et récompenser les Trophées de l'apprentissage, les trois apprentis les plus méritants de dernière année toutes sections confondues, parmi dix nominés.



Guy, entouré de Isabelle Are pour la BNP-Paribas et du président de la CMA-NC, Daniel Viramoutoussamy

Saint Briec-Nouméa

Guy Fakailo, 20 ans, fait partie des 3 apprentis, avec Jessica Belenguez et Marylda Taffa, qui ont été récompensés pour l'excellence de leur parcours par la 1^{re} édition des Trophées de l'apprentissage en 2012. Les lauréats ont gagné un stage de 3 semaines en métropole en immersion dans une entreprise ou un institut de renom pour parfaire leur formation. Guy, diplômé d'un CAP pâtisserie, était le dernier à partir. En octobre dernier, il a été accueilli par le CFA de la Chambre des métiers des Côtes d'Armor à Saint

Briec pour passer deux semaines chez un chocolatier et une semaine au sein du CFA de Ploufragan avec la section « Dessert de restaurant ». « C'était super ! J'ai fait des choses qu'on ne fait jamais ici. J'ai appris à travailler le chocolat d'une certaine façon, le sucre aussi et à me concentrer davantage sur la décoration des entremets... le travail en France demande plus d'exigences. D'ailleurs, j'hésite à y retourner pour trouver un emploi ou pour continuer mes études dans un CFA », témoigne-t-il.

Tontouta Services



• Espaces verts • Ramassage déchets

Tontouta Services : BP 24 - 98 840 Tontouta - Tél/Fax : 35 11 40 - GSM : 78 11 67



Initiations gratuites



Cinq ans après leur lancement, les sessions du Passeport pour l'Économie Numérique (PEN) évoluent et des nouveautés sont proposées pour répondre au mieux aux besoins des professionnels.

→ Des sessions entièrement revues en 2014

Informez-vous lors de 6 réunions collectives sur les outils numériques qui existent et que vous pouvez utiliser dans le cadre de votre activité professionnelle.

- 1 - Les e-services et les sites Internet utiles pour mon entreprise en Nouvelle-Calédonie
- 2 - Démonstration des logiciels Eurêka
- 3 - Mon entreprise sur Internet
- 4 - La signature électronique et ses usages en Nouvelle-Calédonie
- 5 - Sécuriser l'informatique de mon entreprise
- 6 - Informatiser ma gestion d'entreprise

→ Découvrez la mobilité

À partir du mois de mai 2014, la CMA vous propose des sessions découverte des Nouvelles Technologies et met à votre disposition des Smartphones et tablettes pour vous familiariser à ces nouveaux outils.



→ Développez votre projet web

Vous souhaitez être présent sur Internet en créant un site web, un blog ou une page Facebook ?

La CMA vous accompagne lors de rendez-vous personnalisés pour concrétiser vos envies en 3 étapes :

1. Diagnostic du projet web
2. Solutions
3. Construction du projet



DÉMONSTRATION DES LOGICIELS EURÊKA

Nouméa > Tél. : 28 41 42

→ Mardi > 3/12/2013 > 16h-17h30

SÉCURISER MON SYSTÈME INFORMATIQUE

Nouméa > Tél. : 28 41 42

→ Jeudi > 05/12/2013 > 16h-17h30

MON ENTREPRISE SUR INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

→ Mardi > 10/12/2013 > 16h-17h30

OPTIMISER MA RECHERCHE SUR INTERNET

Nouméa > Tél. : 28 41 42

→ Jeudi > 12/12/2013 > 16h-17h30

En 2014, La CMA vous propose de travailler en collaboration avec de nouveaux partenaires aux offres avantageuses pour réaliser tous vos projets informatiques et Internet. Découvrez ces nouveautés dans votre Infométiers en février !

Imm le Fuji
16 rue Bichat - 98800 Nouméa

CP2012-158T GR Treener public

essions

Acquisitions.nc

Vous êtes chef d'entreprise?
Contactez nous pour vos projets
d'achat ou de vente
d'entreprises

www.essionsacquisitions.nc

23 71 67

PARASI
TECH



Laurent Veyssiere
Gérant

25 ans
d'expérience



DÉTERMITAGE

Traitement charpente par injecteur

LA SOLUTION EFFICACE POUR EXTERMINER LES TERMITES
Sans nuisance pour l'homme et son environnement

Un système innovant d'élimination
complète des colonies de termites.

- NON TOXIQUE pour l'homme
- ÉCOLOGIQUE
- NE NUIT PAS à votre HABITAT

APPLICATEUR
EXCLUSIF

SENTRI^{TECH}
Élimination des colonies de termites
* Marque Des Agréés

ÉLIMINATION
DES TERMITES
PAR GAZ

Meubles, objets d'art, archives,
denrées alimentaires
et phytosanitaire.



DÉSINSECTISATION



DÉRATISATION

DEVIS GRATUIT

TÉL./ FAX : 27 79 78 - GSM : 79 39 09
10, RUE PAPIN - DUCOS
BP 4581 - 98810 MONT DORE
parasitech@mls.nc



<http://www.parasitech.nc>



INFO FUTÉE

7 astuces pour sécuriser votre smartphone

1/ Activez ou personnalisez votre code PIN est indispensable (si le code est toujours « 0000 » pensez à le modifier dans les paramètres de votre téléphone).

2/ Mettez en place un code de verrouillage du téléphone.

3/ Notez le numéro « IMEI » du téléphone pour qu'en cas de vol les autorités puissent rendre le téléphone inutilisable. Ce numéro figure sur la boîte lors de l'achat de votre téléphone ou vous pouvez le récupérer en tapant directement sur votre smartphone : *#06#

4/ Activez le chiffrement des sauvegardes du téléphone en associant un mot de passe à l'utilisation ou à la lecture de vos documents. Sans ce mot de passe, les données apparaissent sous la forme d'un code incompréhensible et indéchiffrable. L'opération est assez simple si vous possédez un iPhone, il suffit de se rendre sur iTunes

dans le menu sauvegarder puis d'activer le chiffrement. Pour les propriétaires de smartphone sous Android, il faudra recourir à une application tierce de type Encryption Manager (gratuit) ou DroidCrypt.

5/ Pour installer une application, privilégiez les plateformes officielles, type Istore ou GooglePlay et lisez les notes et commentaires des utilisateurs.

6/ Géolocalisez votre téléphone, utile en cas de perte ou de vol, en téléchargeant l'application gratuite « Find my Phone » sur iPhone ou Android.

7/ Déconnectez le Bluetooth ou la connexion Wifi de votre smartphone lorsque vous ne les utilisez pas. Certains utilisateurs malveillants peuvent se greffer sur ces deux connexions pour accéder aux données de votre téléphone. D'autant qu'une telle opération vous permettra d'économiser un peu d'énergie. Vous pouvez aussi visionner cette vidéo qui donne quelques conseils en la matière : www.youtube.com/watch?v=IWRHxHucAjs

UN ARTISAN SUR INTERNET

Marie-Hélène Bize, artisane d'art, s'est récemment installée à la Maison des artisans, route de Nouville à Nouméa. Elle réalise des créations en céramique et en verre : fresque (sa spécialité), mosaïque, vitrail, bas relief, carrelage personnalisé... plusieurs photographies présentent ces différentes pièces sur le site Internet www.nedargile.com. Marie-Hélène y explique aussi ses techniques et invite les amateurs à s'inscrire aux cours de poterie qu'elle anime pour les adultes et les enfants à partir de 12 ans. Le site propose aussi des rubriques « demande de devis » et « galerie vente » qui permet aux internautes d'admirer les dernières réalisations mises en vente. Vous pouvez aussi suivre l'actualité de l'atelier boutique Nè d'Argile sur sa page Facebook. www.nedargile.com



SITE UTILE

Dans le cadre de la lutte contre la vie chère, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a souhaité mettre à la disposition des consommateurs un outil d'information sur les prix à la consommation. Le site Internet « observatoire des prix » permet de comparer les prix des produits par commune et points de vente, dans le but d'améliorer notre pouvoir d'achat. Les données de ce moteur de recherche sont mises à jour de façon hebdomadaire. Il est aussi possible dans la rubrique « produits vie chère » de télécharger la liste des produits alimentaires et non alimentaires à marges réglementées et la liste des 500 produits Vie chère qui bénéficient d'une baisse de 10 %.

www.observatoiredeprix.nc



Échéances fiscales et sociales

Les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la paierie du territoire, avant le :

* 10 DÉCEMBRE 2013 → MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de novembre 2013.

* 20 DÉCEMBRE 2013 → MPL

- Prélèvement cotisation du mois de janvier 2014 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel.
- Prélèvement cotisation du 1^{er} trimestre 2014 pour ceux qui ont opté le règlement trimestriel.

* 31 DÉCEMBRE 2013 → IS

- Paiement du 1^{er} acompte de l'impôt sur les sociétés 2014 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/05.
- Paiement du 2^e acompte de l'impôt sur les sociétés 2014 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 31/01.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 31/08/2013.
- Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 31/08.

* 10 JANVIER 2014 → MUTUELLE

- Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de décembre 2013.

* 15 JANVIER 2014 → CRE IRCAFEX

- Paiement des cotisations CRE et IRCAFEX pour le 4^e trimestre 2013.

* 20 JANVIER 2014 → MPL

- Prélèvement cotisation du mois de février 2014 pour ceux qui ont opté le règlement mensuel.

* 31 JANVIER 2014 → CAFAT

- Paiement des cotisations CAFAT pour le 4^e trimestre 2013.

* → CRE IRCAFEX

- Déclaration nominative des salaires pour la CRE et l'IRCAFEX année 2013.

* → CES

- Paiement de la CES du 4^e trimestre 2013 pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
- Paiement annuel de la CES pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

* → TSS

- Paiement TSS du 4^e trimestre 2013 pour les entreprises soumises au régime fiscal du réel simplifié ou du réel.

* → PATENTE

- Paiement de la Patente 2013.

* → IS

- Paiement du 1^{er} acompte de l'impôt sur les sociétés 2014 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 30/06.
- Paiement du 2^e acompte de l'impôt sur les sociétés 2014 pour les entreprises clôturant leurs comptes au 28/02.
- Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 30/09/2013.
- Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2013 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 30/09.

L@goon
L'INTERNET PLUS HAUT

INTERNET VOIP

L@goon, c'est maintenant 3 ADRESSES
DUCOS - PLEXUS : tous services / SHOP CENTER VATA : boutique commerciale
KONÉ : centre commercial Téari / **NOS CONSEILLERS : 28 88 99**

L@goon
Internet - Téléphonie - Vidéo

Le RUAMM, pour qui, pour quoi ?

La couverture sociale est le système qui assure le travailleur en cas de maladie, de maternité, de décès, d'invalidité et pour le remboursement des soins médicaux de sa famille. Il protège également le travailleur en cas d'accidents de travail, de chômage (saliés exclusivement) et pendant sa vieillesse. En tant qu'artisan vous êtes obligatoirement affilié au régime unifié d'assurance maladie-maternité (RUAMM). Mais savez-vous exactement ce que recouvrent vos cotisations RUAMM ? Comment vous protègent-elles et pour quoi ?

→ **Je suis à la fois salarié et travailleur indépendant, dois-je cotiser au Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM) ?**

OUI, les personnes exerçant simultanément ou alternativement une activité salariée et une activité indépendante sont affiliées et cotisent pour chaque activité.

→ **Je suis retraité et j'exerce une activité artisanale, dois-je cotiser au RUAMM ?**

OUI, en cotisant uniquement à l'intégration minimum sur les revenus générés par votre activité artisanale. Si vous avez plus de +65 ans, le taux de cotisation est réduit à 1,5 %.

→ **Je suis travailleur indépendant, en cotisant au RUAMM, je peux percevoir des allocations chômage en cas de baisse d'activité.**

FAUX, cotiser au RUAMM ne vous ouvre aucun droit à l'assurance chômage.

→ **Combien de formules de cotisations différentes sont proposées par le RUAMM ?**

DEUX : l'intégration partielle et l'intégration complète. La première rembourse à 100% uniquement les dépenses

de soins liées aux gros risques (interventions chirurgicales lourdes, longue maladie, évacuations sanitaires...). L'intégration complète, quant à elle, rembourse toutes les dépenses de soins y compris les consultations médicales, analyses, radios... mais à des taux allant de 40 à 100 %.

→ **L'option « prestations en espèces » me permet de me faire rembourser mes soins en liquide.**

FAUX, s'affilier à l'intégration partielle ou complète de la CAFAT garantit uniquement le remboursement de ses soins. Souscrire à l'option « prestations en espèces » permet de bénéficier d'indemnités en cas d'arrêt maladie, d'accident, de maternité et d'invalidité sous certaines conditions. Elle garantit ainsi le maintien d'une partie de vos revenus ainsi qu'une protection financière pour vos proches en cas de décès.

→ **Je tombe malade, quelle que soit la formule de cotisation souscrite, je perçois des indemnités en cas d'arrêt maladie.**

FAUX, les deux formules de cotisation (partielle et complète) vous garantissent uniquement le remboursement de vos soins. Pour percevoir des indemnités en cas d'arrêt maladie vous devez avoir souscrit au moins 3 mois avant, l'option « prestation espèces », être à jour de vos cotisations et avoir envoyé dans les deux jours le certificat médical d'arrêt de travail à la caisse (sauf cas d'hospitalisation).



➔ **Souscrire à une mutuelle complémentaire est-ce utile ?**

OUI, c'est non seulement utile mais tout à fait pertinent pour compléter les remboursements santé de la Cafat. En effet, souscrire à une mutuelle est très important pour compléter les remboursements de soins pris en compte par l'intégration complète. Par exemple, pour une visite chez un médecin traitant, si vous avez opté pour l'intégration complète, vous serez remboursé à hauteur de 40 % par la Cafat et si vous avez souscrit à une mutuelle complémentaire, vous serez remboursé des 60 % restants, soit 100 % de remboursement.

➔ **À combien s'élèvent en moyenne les cotisations ?**

Généralement à moins de 10% des revenus

La plupart des artisans cotisent à moins de 10 % de leurs revenus professionnels non-salariés. Les travailleurs indépendants qui gagnent jusqu'à 300 000 F/mois nets cotisent 5 % en intégration partielle et 6,5 % en intégration complète. Ceux qui gagnent entre 300 000 F/mois et 450 000 F/mois cotisent entre 5 et 7,5 % en intégration partielle et entre 6,5 et 9 % en intégration complète.

Pour ceux gagnant plus de 450 000 F/mois, la cotisation est de 7,5 % en intégration partielle et 9 % en intégration complète jusqu'à cette limite, plus 5 % pour la part des revenus comprise entre 450 000 F et 5 073 500 F.

➔ **Quand dois-je payer mes cotisations ?**

Avant le début de chaque trimestre. Attention, si vous ne payez pas vos cotisations, vos droits et ceux de vos ayants-droits sont suspendus au bout d'un mois.

Bon à savoir : vous pouvez déduire les cotisations versées au cours de l'année de votre revenu imposable.

➔ **Je cotise au RUAMM, vais-je percevoir une retraite ?**

NON, le RUAMM n'ouvre aucun droit à l'assurance vieillesse pour les travailleurs indépendants. Il n'existe pas de système de retraite par répartition en Nouvelle-Calédonie à l'heure actuelle. Mais la CMA mobilise les décideurs à ce sujet depuis plusieurs années.

Salaire minimum, valeur du point et jours fériés et chômés

SMG → SALAIRE MINIMUM GARANTI → 899,32 F par heure - 151 985 F par mois (base 169 h)

SMAG → SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI → 764,43 F par heure - 129 189 F par mois (base 169 h)

✿ BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

→ Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2013 : **881 F**
Avenant n°29 du 14 décembre 2012 - Étendu JONC n°8899 du 25/04/13
→ Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 25 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai
Ascension - 14 juillet - 15 août - 11 novembre - 25 décembre

✿ BOULANGERIE PÂTISSERIE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **902 F**
Avenant n° 17 du 18 février 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13
→ Jours fériés chômés : **4 jours, avenant n° 11 article 5 du 22/10/07** > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 2 jours variables fixés en entreprise

✿ COIFFURE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **943 F**
Avenant n°16 du 7 janvier 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13
→ Jours fériés chômés : **Pas de mention dans l'accord ni négocié** > 1^{er} mai (obligatoire AIT)

✿ COMMERCE ET DIVERS

→ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **776 F**
Avenant n°33 du 20 février 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13
→ Jours fériés chômés : **4 jours obligatoires, article 28 de l'accord remplacé par article 5 de l'avenant n°33** > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 24 septembre - 25 décembre
3 autres jours recommandés > 1^{er} avril (Lundi de Pâques) - 20 mai (Lundi de Pentecôte) - 1^{er} novembre (Toussaint)

✿ ESTHÉTIQUE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} janvier 2013 : **1 070 F**
Avenant n° 8 du 27 novembre 2012 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13
→ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 40 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 1^{er} novembre - 25 décembre

✿ HÔTELS - BARS - CAFÉS...

→ **Voir grille salariale (Rémunération par catégorie)**
Modification de l'article 21/La prime d'assiduité est portée à 3 000 F
Avenant n° 18 du 12 décembre 2012 - Étendu au JONC n°8938 du 15/08/2013

→ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 25 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - 14 juillet - 24 septembre - 11 novembre - 25 décembre

✿ INDUSTRIE

→ Valeur du point à compter du 1^{er} février 2013 : **764 F**
Avenant salarial n°27 du 11 février 2013 - Étendu JONC n° 8899 du 25/04/13
→ Jours fériés chômés : **8 jours déterminés à l'article 26 de l'accord remplacé par l'article 4 de l'avenant n°27** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 24 septembre - 1^{er} novembre - 25 décembre

✿ INDUSTRIES EXTRACTIVES MINES ET CARRIÈRES

→ Valeur du point à compter du 1^{er} avril 2012 : **725 F**
Avenant n°16 du 14 mars 2012 - Étendu JONC N° 8800 du 5 juillet 2012
→ Jours fériés chômés : **6 jours, article 25 de l'accord > 3 jours obligatoires** > 1^{er} janvier - 1^{er} mai - 25 décembre
Et 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise

✿ TRANSPORTS SANITAIRES

→ Valeur du point à compter du 1^{er} mars 2012 : **1 050 F**
Avenant salarial n° 11 du 21 février 2012 - Étendu JONC n° 8784 du 15/05/12
→ Jours fériés chômés : **7 jours déterminés à l'article 47 de l'accord** > 1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - 1^{er} novembre - 25 décembre

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1^{er} janvier - Lundi de Pâques - 1^{er} mai - 8 mai - Ascension - Lundi de Pentecôte - 14 juillet - Assomption - 24 septembre - Toussaint - 11 novembre - Noël**

Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession les jours fériés chômés peuvent être décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

APPEL À PARTICIPATION



RENDEZ-VOUS EN 2014
POUR FÊTER LES 110 ANS DE
FOIRE DE PARIS.

30 AVRIL - 11 MAI 2014



ARTISANS CALÉDONIENS, EXPOSEZ À PARIS !

Artisanat d'art, produits alimentaires, couture, vannerie, cosmétique, bijouterie, lapidaire... Vos productions sont locales et reflètent « les saveurs et couleurs » de la Nouvelle-Calédonie ?

Vous pouvez prétendre à participer à la prochaine édition de la Foire de Paris* du 30 avril au 11 mai 2014.

Informations et inscriptions :

Stéphanie Bonin à la CMA-NC – Tél. : 28 23 37
(poste 151) - Email : stephanie.bonin@cma.nc

*620 000 visiteurs, 90 % d'acheteurs et un panier moyen de 81 000 F CFP en 2012.

+ d'infos : www.foiredeparis.fr



MON ENTREPRISE



BESOIN
DE DÉVELOPPER
OU D'INSTALLER
VOTRE ACTIVITÉ ?

TERRAINS D'ACTIVITÉS
À VENDRE À PARTIR DE
12 MILLIONS.



Renseignements 46 70 10
www.dumbeasurmer.nc

PARC D'ACTIVITÉS PANDA
**Dumbea
sur mer**
nouvelle ville, nouvelle vie



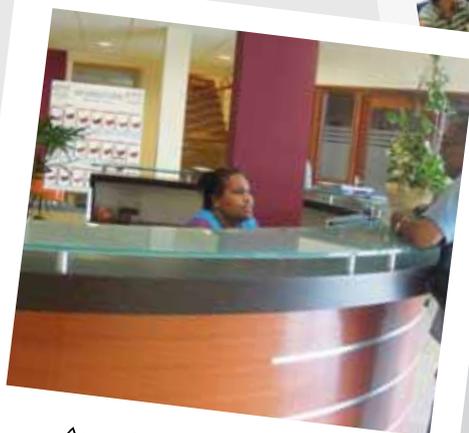
Une journée avec la CMA

Concrètement, savez-vous à quoi sert la Chambre de métiers et de l'artisanat ?

Découvrez dans ce dossier comment nos conseillers économiques peuvent vous aider, près de chez vous.

Spécialistes de la gestion d'entreprise, des questions juridiques et fiscales, d'environnement, d'hygiène et sécurité, les conseillers de la CMA accompagnent gratuitement les artisans dans le quotidien de leur entreprise, leur délivrent des conseils, leur évitent des écueils et débloquent souvent certaines situations...

Durant toute une journée, nous avons recueilli les témoignages des artisans qui ont fait appel aux services consulaires, à Nouméa, La Foa, Koné, Poindimié, Koumac et lors des permanences dans les communes... Nous avons demandé à ces chefs d'entreprise pourquoi ils avaient poussé la porte de la CMA et si l'on avait répondu à leurs attentes.



Accueil d'un futur artisan au siège de la CMA à Nouméa



Début du SPI

➔ 7h45 au siège de la CMA à Nouméa

Chef d'entreprise et prise de conscience

« Je participe au stage de préparation à l'installation, le SPI. Je suis maçon. Un entrepreneur m'a proposé de travailler pour lui, il m'a dit qu'il allait payer ma patente et qu'il fallait que je m'inscrive à la Chambre de métiers et de l'artisanat. Là, on m'a expliqué que j'étais obligé de m'inscrire à ce stage qui dure deux jours. Heureusement, car j'ai compris que j'étais devenu chef d'entreprise, que j'aurais des charges à payer tous les trimestres, la TSS tous les ans, qu'il existe des risques et qu'il faut pouvoir les assumer... Je n'avais pas pris la mesure de l'engagement. Cet entrepreneur n'a pas été très honnête. J'ai pris conscience qu'il fallait que je trouve d'autres chantiers, d'autres clients, c'est trop risqué de travailler pour une seule personne car le jour où il n'a plus de boulot pour toi, tu te retrouves le bec dans l'eau. J'ai récupéré aussi le « Guide de l'artisan » auquel la formatrice fait référence durant le stage. » **André, maçon***

*Les noms, métiers et lieux ont été modifiés par mesure de confidentialité



Rendez-vous
au CEGESMET



Entretien à l'antenne
de Koné



Formation logiciel Euréka

→ 8h00 à Nouméa

« J'ai renoué le dialogue avec ma banque »

Armand a ouvert sa boulangerie sur le grand Nouméa, il y a un peu plus d'un an. Il a rendez-vous ce matin avec son conseiller économique à la CMA pour finaliser son budget prévisionnel en vue d'une demande de prêt à la banque. Pourtant, il y a quelques mois encore, cette situation aurait été inenvisageable... « *Le démarrage de mon activité a été difficile, j'ai eu des problèmes de trésorerie et je me suis retrouvé interdit bancaire. J'ai dû travailler sans chéquier, c'était très contraignant au quotidien. Jusqu'au jour où je suis allé taper à la porte de la CMA. Un conseiller m'a reçu, je lui ai expliqué ma situation, mes relations tendues avec ma banque. Le conseiller a rencontré à plusieurs reprises mon banquier pour pouvoir trouver une solution. Il a rétabli le dialogue en organisant des rendez-vous communs pour débloquer la situation et cela a marché ! L'interdiction bancaire a été levée, j'ai pu récupérer mon chéquier et mes relations avec mon banquier se sont nettement améliorées.* » Armand, boulanger

→ 8h30 à Nouméa

Soutenir mon développement

Steeven, plombier dans le Grand-Nouméa connaît depuis 2011 un chiffre d'affaires et une activité en forte hausse. « *J'ai eu besoin de renfort. Mon conseiller CMA m'a informé que je pouvais bénéficier d'une aide provinciale à l'embauche pour mon 1^{er} salarié. Je ne connaissais pas ce dispositif. Il permet de toucher une prime de 500 000 Fcfp. Cela a été une très bonne nouvelle !*

(...) Et aujourd'hui, j'ai rendez-vous avec le CEGESMET, le centre de gestion des métiers, qui va s'occuper de ma comptabilité. C'est mon conseiller qui m'a dirigé vers cette structure (ndlr : associative, et gérée par la CMA) car il a pointé un besoin de structurer la gestion de mon entreprise. » Steeven, plombier

→ 9h00 à l'antenne de Koné

Une solution pour financer mon investissement

Christine a une activité dans l'alimentation dans le Nord. Elle garde le contact avec son conseiller CMA depuis la création son entreprise il y a 4 ans. « *Je veux diversifier mon activité, j'ai besoin pour cela d'investir près d'un million de francs. Ma banque refuse de financer mon projet car j'ai déjà un prêt en cours. Je suis allée en parler à mon conseiller CMA qui m'avait déjà aidée au début de mon activité en réalisant mon prévisionnel d'activité. Je sors de ce rendez-vous plutôt confiante car il m'a orienté vers l'ADIE, l'association pour le droit à l'initiative économique, qui octroie des prêts d'honneur aux personnes comme moi, qui ne peuvent plus emprunter à la banque.* » Christine, service de gamelles

→ 9h30 à Nouméa

Juridique : des outils pour m'aider

« *Je suis coiffeur, je compte embaucher un salarié et je souhaite savoir combien je dois le rémunérer. On m'a expliqué qu'il fallait que je me base sur la convention collective de la coiffure pour déterminer la classification de l'employé, sa catégorie et son échelon et en fonction de cela, que je me réfère à la grille de salaire du dernier avenant paru au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie. J'ai pu consulter la convention collective complète*



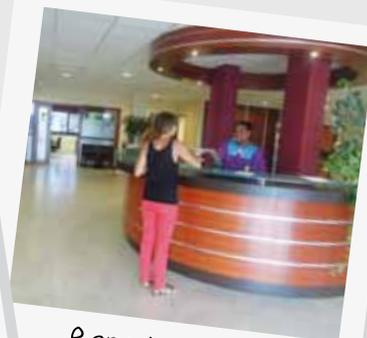
Information déchets



Découverte de l'outil informatique



Conseils personnalisés



Renseignements à l'accueil

avec ses avenants sur place, mais finalement je l'ai achetée pour 1 500 Fcfp, car tout employeur est tenu d'avoir un exemplaire à disposition de ses salariés. » **Max, coiffeur**

➔ 9h30 à l'antenne de La Foa

Conseils gratuits pour choix gagnants !

« Cela fait 4 ans que je travaille tout seul, explique Daniel, électricien sur la côte Ouest. Même si ça me plaît d'être indépendant, c'est parfois dur de prendre des décisions. Je viens prendre des conseils ici car j'ai eu besoin de financer un nouveau véhicule et du matériel et je me suis posé la question de passer ou pas en société. Finalement, grâce à l'appui de la CMA, j'ai pu obtenir un prêt bancaire, et j'ai pris la décision éclairée de passer en SARL avec l'appui du CEGESMET sur la partie fiscale. »

Daniel, électricien

➔ 10h00 à l'antenne de Koumac

« Me mettre aux normes »

« Je suis garagiste sur la côte Ouest. Je voudrais monter mon propre atelier et je suis venu à la CMA pour que l'on m'explique comment faire pour mettre aux normes un local. Une conseillère spécialisée m'accompagne sur ce volet technique, on se téléphone et elle monte à Koumac. Elle m'a aidé à réaliser un dossier de déclaration technique (ndlr : ICPE) et m'a informé des différentes aides financières existantes. Aujourd'hui, on a fait un point sur la gestion des déchets (huiles, filtres, chiffons souillés, batteries...), la responsabilité de l'entreprise sur ce sujet, le rôle de TRECODEC, des communes, des provinces, et l'opération garage propre à laquelle je compte participer. » **Miguel, garagiste**

➔ 10h00, lors d'une permanence à la Case de l'entreprise de Lifou

Le suivi comptable, pour faire face aux difficultés

Maeva a une entreprise de transport de personnes. « Je ne m'en sors plus avec les papiers, je ne sais jamais où j'en suis sur mon compte et du coup je n'arrive pas à me rémunérer régulièrement et correctement. On m'a dit que la CMA assurait des permanences dans chacune des îles Loyauté, alors j'ai décalé des clients pour me libérer aujourd'hui. Le conseiller m'a convaincu de l'importance de m'informatiser, c'est vrai que j'ai des papiers volant un peu partout, je ne suis pas à l'abri d'en perdre ! Je vais participer à un stage de gestion puis me former sur le logiciel Eurêka tenue de comptes (ndlr : développé par la CMA, spécialement pour les artisans). Comme ça, je pourrai savoir en temps réel où j'en suis dans ma comptabilité, dans mes dépenses, mes recettes et le solde de mon compte. En cas de difficulté passagère, par exemple un retard de règlement d'une facture ou une dépense imprévue, je pourrais prévenir le banquier. Si je lui prouve que ma gestion est plus carrée, la banque pourrait m'autoriser un découvert, m'accorder un prêt. Et puis, je vais mettre en place un virement permanent de mon compte professionnel vers mon compte particulier pour m'assurer un revenu régulier. » **Maeva, transport de personnes**



Passeport pour l'Économie Numérique à Koumac



Réunion d'information à Lifou



Visite d'une entreprise à Poindimié

➔ 10h30 à Nouméa

Mieux gérer mes déchets

Laurent, artisan dans le bâtiment, rencontre des difficultés sur la gestion des déchets produits par son activité. « La déchèterie publique de ma commune ne peut pas accepter mes déchets. La CMA m'aide donc à trouver d'autres solutions via des prestataires privés. Mais cette alternative a un coût, la CMA m'accompagne aussi sur les conséquences que cela entraîne du point de vue organisationnel et économique dans mon entreprise. »

Laurent, carreleur

➔ 10h30 à l'antenne de Koné

« Une méthode pour calculer mes tarifs »

Sybille veut se lancer dans le nettoyage de locaux. Elle se demande quel prix elle pourrait appliquer. « Le conseiller m'a expliqué que le prix de l'heure se calcule à partir d'une méthode bien précise. Il n'existe pas de prix fixe sur lequel je pourrais me baser, c'est à moi de faire le calcul selon plusieurs critères : mon temps passé, le coût de mon matériel, du transport, des périodes de congés... Je viens prendre un rendez-vous pour que l'on m'explique cette méthode. Je pourrais ensuite l'acheter pour 500 Fcfp. Je trouve que ce n'est pas cher payé pour assurer la rentabilité de ma future entreprise. »

Sybille, nettoyage de locaux

➔ 11h00 à Nouméa

« J'ai découvert l'informatique »

« Je ne suis pas très douée en informatique, et je vois bien que j'ai besoin de m'y mettre pour gagner du temps dans le boulot. J'ai demandé à mes enfants de m'expliquer mais ils n'ont pas le temps, alors je suis venue ici. Une conseillère m'a installée sur un poste informatique et m'a tout bien expliqué. On a fait ensemble un modèle de devis et elle m'a montré comment le mettre en pièce jointe dans un mail. Elle m'a dit de revenir quand je voulais ! » Julie, fleuriste

➔ 11h00 à Nouméa, bureau du conseiller spécialisé en Santé-Sécurité-Environnement

Mutualiser les moyens dans nos métiers

Pour respecter la réglementation du travail qui stipule que les salariés ne doivent pas porter des charges de plus de 35 kg, plusieurs bouchers souhaitent acquérir du matériel facilitant la manutention des carcasses de bœuf. « Cette opération est initiée par la Direction du Travail et de l'Emploi et la CAFAT, la CMA vient en relais sur le terrain pour trouver des fournisseurs, centraliser les demandes des bouchers pour négocier des prix de gros, puis aider les artisans à faire les demandes d'aides financières. Sur ce dossier, la CMA a un rôle à la fois de conseil, d'accompagnement technique et financier » explique le conseiller spécialisé de la CMA.

➔ 12h15 à Nouméa

Le B.A-ba du bon devis

« Je viens de m'installer à mon compte. Je viens demander conseil pour établir des devis dans les règles. Une conseillère m'a reçue. Elle m'a tout d'abord aidée à calculer mon tarif horaire, puis m'a montré un exemple de devis et m'a parlé du logiciel « devis-facture » qui permet d'automatiser leur saisie. Je trouve cela très pratique, je pense que je vais suivre la formation sur ce logiciel qui a lieu au Centre de formation Lucien Mainguet à Nouville. »

Basil, menuisier

➔ 13h45 à Nouméa

Optimiser mes dépenses

« J'ai une entreprise de métallerie. J'ai besoin de m'agrandir, mais je suis confronté à un problème de puissance électrique disponible sur le réseau. J'ai fait appel à la CMA qui a contacté EEC. Je dois changer d'abonnement ou bien installer à mes frais un poste de transformation. Ce sont deux solutions coûteuses... la CMA m'a donc proposé dans un premier temps de réaliser un pré-diagnostic énergie pour faire le point sur les économies d'énergie potentielle. La conseillère nous a prévenus que cela allait nous demander des changements dans notre organisation, comme de faire fonctionner nos appareils tour à tour, mais c'est la condition sine qua none au développement de notre entreprise, alors ça vaut le coup de s'y pencher. »

Jean-pierre, métallier

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

je passe à l'action !



Laurent Bouchard

Directeur associé de PVC Calédonie,
menuiserie PVC à Ducos

Mon témoignage en vidéo
sur www.cafat.nc

Avec la CAFAT, mettre en place une démarche de prévention dans votre entreprise, c'est simple !
Avec les conseils et les solutions proposés par le service Prévention de la CAFAT, vous pouvez,
vous aussi, aménager les dispositifs de protection de vos salariés.

N° Vert
05 04 05
Appel gratuit

Chefs d'entreprises,
un conseil, une question ?
contactez notre service prévention

Prévenir, c'est notre métier


CAFAT
VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN



Conseil sur les aides financières



Fin de formation, à l'antenne de La Foa

➔ 14h à Nouméa

Transmettre mon entreprise dans de bonnes conditions

« Je souhaite vendre mon salon de coiffure, et prendre ma retraite. Je lis régulièrement Infométiers, je sais qu'à la fin de la revue il y a des petites annonces d'entreprises artisanales à vendre. J'ai donc contacté la CMA pour savoir comment faire paraître la mienne. J'ai appris qu'ils assuraient un accompagnement gratuit pour la transmission d'entreprise. Qu'ils pouvaient m'aider à affiner mon prix en réalisant un diagnostic de ma société. Je sors de mon rendez-vous et j'ai maintenant une idée plus précise sur les dispositions fiscales, sociales, juridiques, etc. spécifiques à la transmission d'un fonds de commerce artisanal et à la cession de parts sociales d'une SARL. Je ne m'attendais pas à une telle qualité de services, si j'avais su, je n'aurais pas attendu la retraite pour solliciter la CMA ! » **Maryse, coiffeuse**

➔ 14h30 sur la côte Est

Une visite dans mon entreprise pour y voir plus clair

« Je suis ambulancier à Kouaoua, une conseillère de l'antenne de Poindimié vient dans mon entreprise pour faire un diagnostic administratif. En clair, elle me pose tout un tas de questions sur la façon de gérer mes papiers et me propose des solutions de classement, de traitement de courrier, elle me donne des conseils pour établir mes devis bien conformes... Elle a aussi vérifié qu'en tant qu'employeur j'avais bien tous les documents obligatoires. Il ne me manquait que le registre hygiène et sécurité et celui du personnel. Ces deux registres sont obligatoires dès lors que l'on a un salarié. » **Célestin, ambulancier**

➔ 15h00 à l'antenne CMA de La Foa, à la pause d'une formation en gestion

La gestion n'est plus mon point faible

« Je suis esthéticienne, à mon compte depuis un an seulement. Je me suis tournée vers la Chambre de métiers car j'avais accumulé des retards de paiement de mes cotisations RUAMM et TSS. À vrai dire, je ne comprends pas grand chose à l'administratif. J'ai eu beaucoup de travail et j'ai laissé passer les délais... Un conseiller m'a accompagné voir la CAFAT et les services fiscaux pour négocier un étalement de ma dette, sans quoi j'aurais eu de sérieux problèmes de trésorerie. Il m'a conseillé aussi de suivre ce stage de gestion. C'est très intéressant et vraiment à ma portée. J'ai compris qu'en maîtrisant la partie gestion et administrative, je sécurisais mon entreprise. Dans quelque mois, je compte m'équiper d'un ordinateur et du logiciel Eurêka devis-factures pour informatiser ma gestion. » **Michèle, esthéticienne**

➔ 17h30 à l'antenne de Koné

M'informeur sur les nouvelles réglementations

« Je suis venu pour participer à la réunion d'information sur l'évaluation des risques professionnels (EvRP), une nouvelle réglementation applicable dès le mois de janvier 2014. On nous a expliqué la démarche et conseillé de participer à une formation. Je crois que je vais m'y inscrire. » **Thomas, carrossier**

➔ 18h00 à Nouméa

Mes produits sur Internet

« Je veux créer un site web pour mettre en avant les pâtisseries que je réalise dans mon atelier. Quelqu'un m'a dit que la CMA proposait des cours gratuits d'informatique, j'ai téléphoné et j'ai expliqué mon projet à un conseiller spécialisé qui m'a parlé du Passeport pour l'économie numérique. Il y a 6 séances différentes, organisées tous les mardi et jeudi à 16h à la CMA de Nouméa. L'une d'elles correspondait exactement à ce que je voulais : « Mon entreprise sur Internet », pour la création de site, de blog ou de page sur les réseaux sociaux. Je m'y suis inscrite et je viens de suivre la séance, qui se fait en groupe. J'ai maintenant une idée bien claire de ce que je vais faire, et je me ferai accompagner, individuellement cette fois, par la CMA. Tout est gratuit, c'est super ! » **Elena, pâtissière**

WE WANT FORD!*



* Nous voulons Ford!

www.groupejeandot.nc • www.ford.nc

WE WANT FORD!

Ford Ranger pick-up à partir de 2 795 000 €

Motorisation : 2,2L TDCI 150CH.

Modèle présenté : version 3,2L TDCI 200CH BVA à partir de 3 895 000 €.



Go Further*

* Allons plus loin

jeandot
Groupe Automobile



JOHNSTON&CIE - ROUTE DES PORTES DE FER - NOUMÉA - TÉL. **28 17 17** - E-MAIL : johnston@hgj.nc
PARKING DU NORD - KONÉ - TÉL. **47 50 60** - E-MAIL : parkingdunord@mls.nc

Nos agents : GN Automobiles Koumac - 77 23 94 / ALV Poindimié - 42 58 00 / Bourail Auto Services - 77 96 95



Ateliers à louer !



Les dossiers de candidature seront à retirer en janvier 2014 auprès de la Chambre des métiers et de l'artisanat pour réserver un des dix-neuf ateliers situé dans la ZAC Panda. Mi 2014, les 19 ateliers seront livrés et loués aux artisans. Les entreprises de production y seront particulièrement les bienvenues, qu'elles soient en création, en développement ou en reprise.



© Agence L. Vignat

Le parc d'ateliers artisanaux implanté sur la ZAC Panda, sur Pont Noir, ne manque pas d'atouts : situé à proximité immédiate de l'échangeur Panda, il est à 10 minutes de Nouméa, sur une zone en plein développement qui accueillera le futur Néobus.

19 locaux, parfaitement adaptés aux activités artisanales, notamment de production comme la menuiserie, la charpente, ou encore la mécanique seront proposés avec des baux de deux ans, renouvelables une fois, et à des prix attractifs compte tenu de la qualité des aménagements et de leur situation stratégique.

1 500 Francs cfp le mètre carré en moyenne, pour des loyers qui oscilleront entre 120 000 Francs cfp mensuels pour les surfaces de 80 m² et 180 000 Francs par mois pour 120 m². Par ailleurs, l'octroi d'une subvention de la province Sud sur ce projet devrait permettre une progressivité des loyers sur les deux premières années, offrant aux locataires des loyers encore plus intéressants au cours du premier bail.

Les critères d'attribution ne sont pour l'heure pas totalement définis, mais la location de ces ateliers s'adressera aux entreprises en création, en développement ou dans le cadre d'une transmission/reprise. Néanmoins, la priorité sera donnée aux entreprises de production, les activités alimentaires et purement commerciales ne seront pas admises.

→ Descriptif

14 locaux de 83 m² et 5 locaux de 120 m², tous équipés :

- de mezzanines de 42 m²,
- d'un espace sanitaire (WC, douche),
- d'un chauffe-eau solaire,
- d'une alimentation électrique et téléphone (distribution des prises laissée à la charge des locataires),
- de volets roulants électriques,
- de 2 places de parking à la taille d'un fourgon et d'une place de stationnement permettant de dépoter et déposer un container,
- d'une plate-forme déchets disposant de plusieurs bennes pour permettre le tri sélectif,
- d'un accès à l'espace de convivialité de la nouvelle antenne de la Chambre de métiers et de l'artisanat (avec machine à café, connexion Wi-Fi, photocopieuse), et la possibilité de réserver une salle de réunion.

Pour plus de renseignements, contactez Grégory Armando au 28 23 37. Un premier comité d'attribution aura lieu à la fin du 1^{er} trimestre 2014 pour une mise à disposition des locaux au milieu de l'année.

Élections CMA : tous concernés



Vous êtes inscrits au Répertoire des métiers, vous exercez une activité artisanale : vous êtes donc concernés par les élections consulaires. En effet, vous devrez désigner, en juillet 2014, vos représentants à la Chambre de métiers et de l'artisanat.



→ Pourquoi voter ?

En votant, vous désignez un collège d'artisans qui vous représentera au sein de votre Chambre consulaire. Durant cinq ans, ils seront les acteurs du soutien, du développement et de la promotion du secteur des métiers dans son ensemble, et donc aussi de VOTRE métier. Ils représenteront les intérêts des artisans auprès des pouvoirs publics.

Avec 282 métiers existants sur le territoire, une mosaïque de savoir-faire, des hommes et des femmes entrepreneurs et inventifs, l'Artisanat est un acteur économique important qui participe au développement de la Nouvelle-Calédonie, crée de la richesse et des emplois.

Plus vous serez nombreux à participer au vote, plus l'artisanat sera reconnu comme une force avec laquelle il faut compter.

→ Qui vote ?

Chaque chef d'entreprise et chaque conjoint collaborateur appartiennent à un secteur d'activité et votent pour les candidats éligibles dans leur secteur d'activité : alimentation, bâtiment, service à la personne et production manufacturière.

Mais attention, pour pouvoir voter, il faut remplir les conditions pour être électeur.

→ Quelles sont les conditions pour être électeur ?

Pour pouvoir participer au vote désignant vos représentants au sein de la CMA, il faut être majeur(e), de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la communauté européenne, et **être inscrit(e) sur les listes électorales de votre commune**. Cette inscription peut se faire jusqu'au 31 décembre 2013 inclus. À Nouméa, l'inscription peut se faire au Service des élections, à l'annexe FERRY du lundi au vendredi de 7h15 à 17h, et sur Internet : www.noumea.nc

Les professionnels inscrits à la fois au Répertoire des métiers et sur les listes électorales des communes de Nouvelle-Calédonie seront inscrits sur la liste électorale consulaire, qui recense tous les électeurs pouvant voter. Lors des dernières élections consulaires 80 % des artisans remplissaient ces conditions.

→ Comment se déroule le vote ?

Un seul suffrage permet l'élection de vos représentants. Il n'y a pas de deuxième tour.

Deux possibilités s'offrent aux électeurs : le vote par correspondance, ou le vote au bureau de vote ouvert sur la commune de Nouméa.

Quel que soit votre choix, la Chambre de métiers et de l'artisanat envoie, au moins quinze jours avant le jour du scrutin, à l'adresse postale ou à la BP de chaque électeur, les documents de vote correspondant à son secteur d'activité. Il est donc important d'avoir vos coordonnées à jour ! Vous pouvez les actualiser par mail, dès à présent et jusqu'au 31 décembre 2013, auprès de repertoire@cma.nc.



La charte Chantier vert : s'engager pour l'environnement

Un chantier vert est un chantier plus respectueux de l'environnement. En adhérant à la charte Chantier vert, vous avez tout à gagner : un chantier mieux organisé, moins dangereux, de meilleures conditions de travail pour les salariés, et, pour chacun, une image valorisée par cet engagement dans une démarche moderne et durable.

→ Les objectifs

La charte Chantier vert s'adresse à tous les acteurs d'un chantier : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises, ouvriers. Elle permet de limiter les impacts sur l'environnement, les risques sur la santé et la sécurité des ouvriers, les nuisances causées aux riverains du chantier, les pollutions de proximité, et de mieux gérer les déchets générés.

La charte Chantier vert définit cinq principes fondamentaux :

- Respecter la réglementation
- Gérer les déchets
- Limiter les pollutions
- Respecter la biodiversité et limiter l'érosion
- Limiter le bruit

→ S'engager

La démarche est volontaire. C'est le maître d'ouvrage qui l'entreprend en adressant une lettre d'engagement à la CCI-NC. Par ce courrier, il s'engage à mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour réaliser un chantier vert, et à (faire) respecter un certain nombre de préconisations techniques. Il est important que le maître d'ouvrage intègre la charte Chantier vert le plus tôt possible – dès la rédaction de son programme contractuel –, ceci afin que toutes les parties prenantes du chantier en soient informées et qu'elles puissent satisfaire ses exigences environnementales.



→ Plus d'informations

N'hésitez pas à consulter le site Internet dédié à l'opération : www.chantiervert.nc. Vous y retrouverez de plus amples informations et de nombreux documents à télécharger : guides pratiques, réglementations en vigueur, lettre et formulaire d'engagement à la charte, liste des chantiers adhérents, etc. Vous pouvez également contacter votre conseillère Santé-Sécurité-Environnement de la Chambre de métiers et de l'artisanat au 28 23 37.

PARTENAIRES ENGAGÉS

La charte Chantier vert propose diverses pistes d'amélioration des pratiques et des comportements sur les chantiers calédoniens. Initiée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en 2009, elle est pilotée par la CCI depuis novembre 2012, en partenariat avec la CMA, le gouvernement, les trois Provinces, la Ville de Nouméa, la SIC, le BTP-NC, Scal-Air, et la grappe d'entreprises Synergie.

Le syndicat professionnel des métiers de l'automobile se mobilise pour la santé et la sécurité

Afin de promouvoir les valeurs professionnelles et de qualité de ses métiers, l'Association des Réparateurs Automobiles (ARA) se mobilise sur les questions de santé-sécurité au sein de l'entreprise (garage, atelier de mécanique, atelier de carrosserie...).

Pour aider ses membres à répondre à la nouvelle obligation d'évaluation des risques professionnels (EvRP), l'ARA a missionné un consultant HSE (hygiène, sécurité, environnement) qui accompagne individuellement les professionnels et les conseille sur les actions de mise aux normes à engager. Il identifie aussi les besoins communs des entreprises en matière d'équipement de protection, de matériel et de produits, l'objectif étant de mutualiser les coûts par des achats groupés.

Cela complète l'action de la conseillère Santé-Sécurité-Environnement de la Chambre de métiers et de l'artisanat qui intervient dans le conseil pour optimiser les équipements, les financements spécifiques, etc.

Pour rappel : À partir du 1^{er} janvier 2014, l'évaluation des risques professionnels (EvRP) dans les très petites entreprises d'au moins 1 salarié devient une obligation réglementaire, quel que soit le secteur d'activité.



Pour plus d'informations, contactez l'Association des Réparateurs Automobiles en Nouvelle-Calédonie (ARA) - Tél. : 77 31 99 - Email : ara@mls.nc

La Nouvelle-Calédonie recycle avec Recycal

l'environnement, c'est plus qu'un métier

Recynord KONE
 ☎ 42 47 29 - 76 59 03
 Lot 26
 lotissement les Cassis
 98 860 - ZI de Koné
 Horaires d'ouverture:
 lundi au jeudi 7h30-11h30 / 13h00-17h00
 vendredi 7h30 - 16h00
 samedi 7h30-11h30

Recycal NOUMEA
 ☎ 43 96 93 - 79 06 69
 6 rue Georgette Mourin
 ZI de Normandie
 98800 NOUMEA
 Horaires d'ouverture:
 lundi au jeudi 7h30 - 17h00
 vendredi 7h30 - 16h00
 samedi 7h30 - 11h30

Recycal PAÏTA
 ☎ 43 96 93 - 79 06 69
 Bientôt à votre service

Recyclage des déchets métalliques non-ferreux

Achat Ca\$h !!

ALUMINIUM

INOX

LAITON

PLOMB

Les non-ferreux sont partout:
 canettes, jantes, profils, radiateurs, plomberie, câbles électriques avec ou sans gaine, câbles, accastillage, visserie, cuisinières, robinets, compteurs d'eau, équipements de pêche, équipements automobile

Recyclage des déchets métalliques ferreux

boîtes de conserve, carrosserie, blocs moteurs, câbles, tôles ondulées...

Chez Recycal:
 Collecte **gratuite**. Benne **gratuite**. Paiement **Ca\$h!**
 C'était comment avant ?...
Et les batteries, c'est nous aussi.

collecteur agréé **TrecOdec**

Transport et Location de bennes

10 - 15 - 30m3

1m3

1,6m3

2m3

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement: ICPE n°981-2011/ARR/DIMEN

Caroline Giraud, *créatrice d'articles pour enfants*

Caroline au pays des merveilles



PARCOURS

Avec une mère peintre, Caroline a été bercée depuis ses plus jeunes années dans un univers artistique et créatif. Adolescente, son goût pour les activités manuelles se confirme lorsqu'elle s'oriente vers une formation de coiffeuse. Mais après plusieurs années d'exercice de cette profession, le « *besoin de faire autre chose se fait sentir* ». Pendant son premier congé maternité, elle commence à coudre puis décide de quitter la coiffure pour poursuivre dans la confection de vêtements et d'objets de décoration pour enfants. Autodidacte, elle réalise elle-même chacune de ses pièces, tout en apprenant, jour après jour, à gérer son affaire.

Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lectrices et lecteurs d'*InfoMétiers* ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 23 37 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

Attirée depuis toujours par les professions manuelles et artistiques, Caroline a d'abord été coiffeuse avant de troquer ses peignes contre une machine à coudre et des pinceaux. Connue du public depuis 3 ans sous l'enseigne Bidules et Canailles, elle est installée depuis peu dans une jolie boutique à la Maison des Artisans.

Tous les matins, Caroline ouvre les portes de son échoppe colorée : un univers merveilleux où les champignons géants côtoient des poupées japonaises et des poissons en peluche. Vêtements peints à la main de la naissance à 12 ans (bodys, tee-shirts, etc.), bavoirs, doudous, tapis et jouets d'éveil pour les petits, accessoires (casquettes, foulards, etc.) pour tous ou encore sacs à mains pour les mamans, cette caverne d'Ali Baba propose toutes les créations uniques ou sur commande de Caroline. « *Mon univers ressemble à celui d'Alice au pays des merveilles, confie la créatrice. J'aime les couleurs vives, les rubans et les articles peints ! Je trouve mon inspiration en surfant sur Internet, mais surtout au contact de mes propres enfants : c'est d'ailleurs dans leurs yeux que je vois si un article est réussi ou non...* »

Maman avant tout, Caroline s'est lancée dans la confection alors qu'elle attendait son premier enfant, pour satisfaire son « *envie d'originalité à petits prix.* » Initiée à la couture dans son enfance par sa mère, sa toute première création – un tapis – suscite les

encouragements de son entourage. « *Un peu plus tard, quand des gens ont commencé à m'arrêter dans la rue pour me demander d'où provenaient les vêtements que portait ma fille, j'ai décidé de me lancer !* »

Caroline investit sur fonds propres dans du matériel et crée Bidules et Canailles. Elle se fait connaître à travers des salons et Internet – sa page Facebook est suivie par plus d'un millier de fans – et donne corps à son projet en s'installant dans un local de la Maison des Artisans en septembre 2013. « *Avec l'atelier en mezzanine, ce local me permet d'exposer mes articles et d'assurer la vente, tout en poursuivant mes créations. C'est très pratique* », conclut-elle.

Quant à l'avenir, elle l'imagine toujours dans sa « *boutique biscornue* », avec des essais sur de nouveaux textiles et des collections toujours plus colorées.

**Bidules et Canailles, Tél. : 91 45 42
Email : carolineG.nc@gmail.com
Page Facebook : Bidules et Canailles**

LE SURF HÔTEL

NOUMEA

Que vous soyez une entreprise,
un CE ou tout simplement pour
un repas entre collègues,

Le Surf Hôtel vous propose
ses buffets de fin d'année.

Devis et réservations sur
commercial.hotelsurf@sofinor.nc
ou 75 75 66



Authentiquement différents



Grands
Hôtels
DU NORD CALÉDONIEN

Le Studio.nc

24 24 77

rez@ghnc.nc / www.grands-hotels.nc  Les grands Hôtels du Nord Calédonien

Il suffit
d'un geste
pour faire
des économies...



énerg'éco

1



INSCRIVEZ-VOUS
sur le site
energeco.gouv.nc
GRATUIT !

2



en cas de pic de
consommation,
vous recevrez un
SMS

3



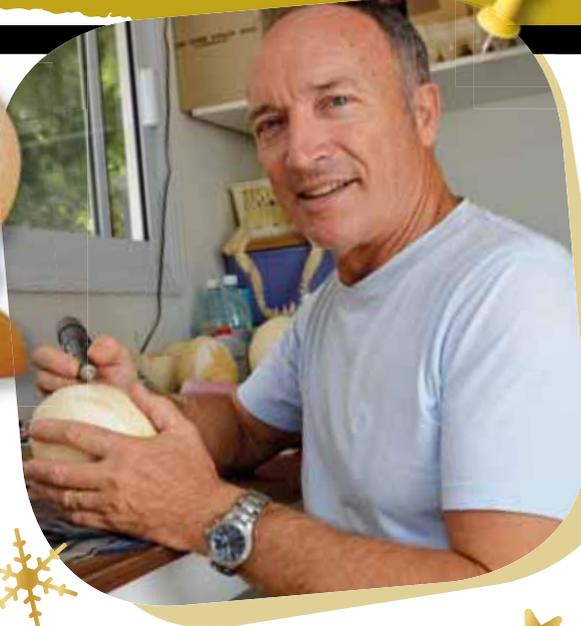
ÉTEIGNEZ OU RÉDUISEZ
la consommation
de vos appareils
électriques superflus !

La saison chaude est de retour, et avec elle les pics de consommation d'énergie qui obligent Enercal à augmenter sa production par des moyens polluants et coûteux. Energ'éco est une opération du CTME (initiée en 2012 par Synergie) visant à mieux gérer nos pics de consommation en faisant appel à la participation de tous.

inscrivez-vous dès aujourd'hui sur : energeco.gouv.nc
Les petits gestes éco-citoyens qui font les grandes économies.



Robert Cottendin,
*graveur sur verre
et œufs d'autruche*



La gravure manuelle haute précision

PARCOURS

Doué pour le dessin depuis l'enfance, Robert Cottendin a pourtant suivi une voie très éloignée du monde artistique, dans la marine d'abord, puis dans la gendarmerie nationale. Pendant ses années de service, il consacre tout de même son temps libre au travail manuel : bricolage, aquarelle, etc. À son arrivée en Nouvelle-Calédonie, le jeune retraité souhaite poursuivre une activité professionnelle afin de garder contact avec l'extérieur. Il fait alors d'une pierre deux coups en lançant une activité artisanale unique qui rencontre un franc succès, et en prenant une revanche bien méritée sur un professeur de dessin qui, lorsqu'il était collégien, avait jugé « nulle » l'une de ses créations.

Appel à témoins

Vous êtes passionné(e) par votre métier ? Et vous aimeriez faire partager votre savoir-faire et votre parcours aux lectrices et lecteurs d'InfoMétiers ? **N'hésitez pas à contacter Laure Le Gall au 28 23 37 ou par e-mail : laure.legall@cma.nc**

Robert Cottendin est installé en Nouvelle-Calédonie depuis 2000. Il y coule une retraite heureuse... et laborieuse : bricoleur invétéré et artiste touche à tout, il s'est lancé depuis son arrivée dans l'artisanat d'art.

L'art de la gravure remonte à la préhistoire, quand les premiers hommes travaillaient l'os, l'ivoire ou la roche pour y représenter des scènes de vie ou des animaux.

Dans son atelier, Robert grave toutes sortes d'objets en verre (carafes, assiettes, verres, etc.) et... des œufs d'autruche ! « Au début, je faisais des tableaux en ailes de papillons, mais la concurrence m'a poussé à me tourner vers d'autres supports. »

Lors d'une visite à la ferme de Gatope, à Voh, il achète des œufs d'autruche. « L'idée était intéressante, j'ai fait des recherches et petit à petit j'ai mis au point des techniques. » Aujourd'hui, Robert s'approvisionne à Koumac, où l'élevage de M. Weiss lui procure des œufs d'autruche clairs (non fécondés).

La première étape consiste à les nettoyer avec une solution mise au point par ses soins, puis il dessine au crayon le motif – case, paysage calédonien, etc. – sur la coquille. « Ensuite, je fais des réserves avec de la cire d'abeille avant de plonger les œufs dans de l'acide. Cela permet de ronger la coquille pour

donner du relief au motif et faire apparaître des tons différents. » La cire retirée, l'œuf est gravé à l'aide d'une fraise diamantée (la même que celle du dentiste), puis placé sur un pied de lampe – pensé par Robert – avant d'être commercialisé localement ou à l'étranger, au Japon, aux États-Unis ou encore en Nouvelle-Zélande.

« Pour le verre, le procédé est plus simple. Je grave directement sur le support, à partir d'une photo ou d'une image ». Indépendant et autodidacte, Robert prend soin de sa clientèle. « Un client satisfait le fera savoir autour de lui et le bouche-à-oreille est mon principal moyen de promotion, en plus des salons et d'Internet... »

Avec un carnet de commande plein sur plusieurs mois, l'artisan trouve peu de temps pour d'autres projets, mais il envisage de tester la gravure sur de nouveaux supports, comme l'os par exemple.

Papillon'art, Tél. : 41 68 39 ou 86 62 38
Email : papillon.art.nc@gmail.com
Blog : <http://bob-art.over-blog.com>

Transmettre reprendre une entreprise, la CMA à vos côtés !

Conseils personnalisés, discrétion et expertise : le service de développement économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat est à votre service. Sur l'ensemble du territoire, nos conseillers vous aiguillent gratuitement dans vos projets de cession ou de reprise.

**Plus d'informations
au 28 23 37, demandez
un conseiller
transmission-reprise.**

NOUMÉA

→ Esthétique Urgent Réf.: serv1831a

Institut situé en galerie, avec du passage, accès parking et fonctionnel – Matériel en bon état et opérationnel – Clés en main – Potentiel d'aménagement et de mise en valeur de la seconde cabine (onglerie par exemple)

- **Date création/reprise** > 2005
- **Rayonnement** > Nouméa

Prix : 2,6 U

→ Esthétique Réf.: serv1764f

SARL – Local idéalement situé et aménagé (2 cabines et zone de stockage) – Matériel nécessaire à l'activité opérationnel et bien entretenu, pas d'investissement à prévoir Fort potentiel

- **Date création/reprise** > 1996
- **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa

Prix : 12 U

→ Coiffure mixte Réf.: serv1836a

SARL - Local très bien situé (quartier sud) en zone commerciale, rénové en 2012 – 1 salarié Espaces disponibles pour onglerie, esthétique, maquillage et vente de produits, potentiel de 5 coiffeurs ou location de fauteuils

- **Date création/reprise** > 2009
- **Rayonnement** > Nouméa

Prix : 13 U

→ Coiffure hommes Réf.: serv1764a

EI – Salon aménagé – Local refait à neuf, bien situé en centre ville, avec parking public Clientèle fidélisée, de proximité – Très bonne rentabilité

- **Date création/reprise** > 1997
- **Rayonnement** > Nouméa

Prix : 7 U (notaire offert)

→ Coiffure mixte Réf.: serv1764b

SARL – Salon de coiffure très bien situé en centre-ville – Local de 44 m² – Clientèle fidélisé (depuis 15 ans) – Potentiel de 3 coiffeurs – Chiffre d'affaires à développer

- **Date création/reprise** > 1975

- **Rayonnement** > Nouméa
- **Prix : 11 U (négociable)**

→ Coiffure mixte Réf.: serv1764c

Vente des parts sociales – Local bien situé, proximité plage, hôtels et commerces – Représentant grandes marques – Potentiel de développement et d'aménagement

- **Date création/reprise** > 2005
- **Rayonnement** > Nouméa

Prix : 10 U (négociable)

→ Coiffure mixte Réf.: serv1764d

EI, Local de 90 m² – Clientèle liée au concept mis en place – Potentiel de développement de l'activité (extension des jours d'ouverture, diversification des prestations, aménagements...) – Bonne rentabilité

- **Date création/reprise** > 2005
- **Rayonnement** > Nouméa, Ducos

Prix : 13 U

→ Coiffure mixte Réf.: serv1764e

EI - Vente du fonds artisanal - Local de 53 m² 1 place de parking et parking client à proximité - Possibilité de location de fauteuil Potentiel de développement

- **Date création/reprise** > 2007
- **Rayonnement** > Nouméa

Prix : 7,5 U

→ Coiffure mixte Réf.: serv1764k

EI - Cause départ cédant - Coiffure mixte à domicile - Clientèle fidèle, chiffre d'affaires stable

- **Date création/reprise** > 2004
- **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa

Prix : 3,6 U

→ Labo photo Réf.: serv1764g

SARL – Laboratoire de développement de photos et créations situé dans une galerie passante fortement fréquentée, clientèle fidélisée, potentiel de développement

- **Date création/reprise** > 1997

- **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- **Prix : 14 U**

→ Fleuriste Réf.: serv1764h

SARL – Local de 60 m² aménagé pour la fabrication et la vente – Pignon sur rue – Clientèle fidélisée – Bonne rentabilité – Marge de développement intéressante

- **Date création/reprise** > 1984
- **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa

Prix : 15,5 U (négociable)

→ Boucherie Réf.: alim1764a

SARL – Vend cause départ en retraite société de boucherie située sur Nouméa, sur zone de chalandise à faible concurrence – Entreprise immédiatement exploitable – Peu de frais immédiats à prévoir

- **Date création/reprise** > 1984
- **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa

Prix : 9,5 U

→ Commerce Plomberie Réf.: bat1764d

EI – Activité d'installation, de vente de produits et système de brumisation – Très fort potentiel de développement sur marché de niche – Produits sous contrat d'exclusivité – Forte rentabilité

- **Date création/reprise** > 2009
- **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie

Prix à négocier

→ Plomberie Réf.: bat1764d

EURL spécialisée dans la recherche de fuite CA en hausse sur 3 ans, bonne rentabilité Clientèle professionnelle constante Immédiatement opérationnelle et accompagnement cédant

- **Date création/reprise** > 2009
- **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie

Prix : 5 U (négociable)

➔ BTP

Réf. : bat1764b

SARL – Entreprise immédiatement opérationnelle (contrats signés et matériel)
Potentiel de développement intéressant
Rentabilité stable

- **Date création/reprise** > 2007
 - **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 5 U (négociable)**

➔ Construction métallique

Réf. : bat1764c

EURL – Entreprise très réactive – Contrats signés – 25 salariés (8 en CDI et 17 en CDD)
Investissements récents et achat de 3 nouveaux véhicules en 2011

- **Date création/reprise** > 1970
 - **Rayonnement** > Provinces Sud et Nord
- Prix : 35 U**

➔ Menuiserie

Réf. : prod1764c

SARL – Cause départ retraite – Menuiserie à forte notoriété – Fabrication et pose de meubles et aménagement – CA stable
Position dominante sur marché

- **Date création/reprise** > 1992
 - **Rayonnement** > Nouvelle-Calédonie
- Prix : 75 U**

➔ Fabrication-Vente textile

Réf. : prod1764a

EI – Fabricant de textile de marque locale déposée à forte notoriété – Local de 75 m² situé en zone touristique – Activité en pleine expansion – Aucun investissement à prévoir

- **Date création/reprise** > 2010
 - **Rayonnement** > Nouméa, Grand Nouméa
- Prix : 15 U (négociable)**

KONÉ

➔ Esthétique

Réf. : serv1764j

Institut de 81 m², 3 cabines + espace ongles
Matériel performant et moderne – Local aménagé – Bon Potentiel de développement

- **Date création/reprise** > 2007
 - **Rayonnement** > Province Nord
- Prix : 18 U stock compris (négociable)**

➔ Coiffure mixte

Réf. : serv1764i

Activité de coiffure mixte fixe et à domicile – Clientèle fortement fidélisée – Fort potentiel de la demande à domicile – Immédiatement opérationnelle et accompagnement du repreneur durant 3 mois

- **Date création/reprise** > 2007
 - **Rayonnement** > Province Nord
- Prix : 3,4 U**

KOUMAC

➔ Menuiserie

Réf. : prod1764b

EI – Local aménagé, situé en zone artisanale
Matériel entretenu – Clientèle de proximité
Bonne rentabilité – Potentiel de développement – Cession fonds de commerce + immobilier

- **Date création/reprise** > 1968
 - **Rayonnement** > Koumac, Province Nord
- Prix : 52 U**

GARAGE MARTOT

MÉCANIQUE - TOLERIE - PEINTURE



KONÉ VILLAGE - BP 86 - 98860 KONÉ - Tél : 47 22 41 - Fax : 47 34 86



LA PROVINCE SUD AIDE LES ENTREPRISES

Les secteurs concernés

1

ÉCONOMIE
GÉNÉRALE

2

ÉCONOMIE
VERTE

3

ÉCONOMIE
RURALE

4

ÉCONOMIE
MARITIME



Les dispositifs de la province Sud

CASE

CODE DES AIDES POUR
LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

SudInnovation
FONDS D'AMORÇAGE
en partenariat avec **bpi**france

FGPS

FONDS DE GARANTIE
DE LA PROVINCE SUD

 **PromoSud**
Société de Financement et de Développement de la province Sud

Renseignez-vous :

1 2

**DIRECTION DE L'ÉCONOMIE,
DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI (DEFE)**

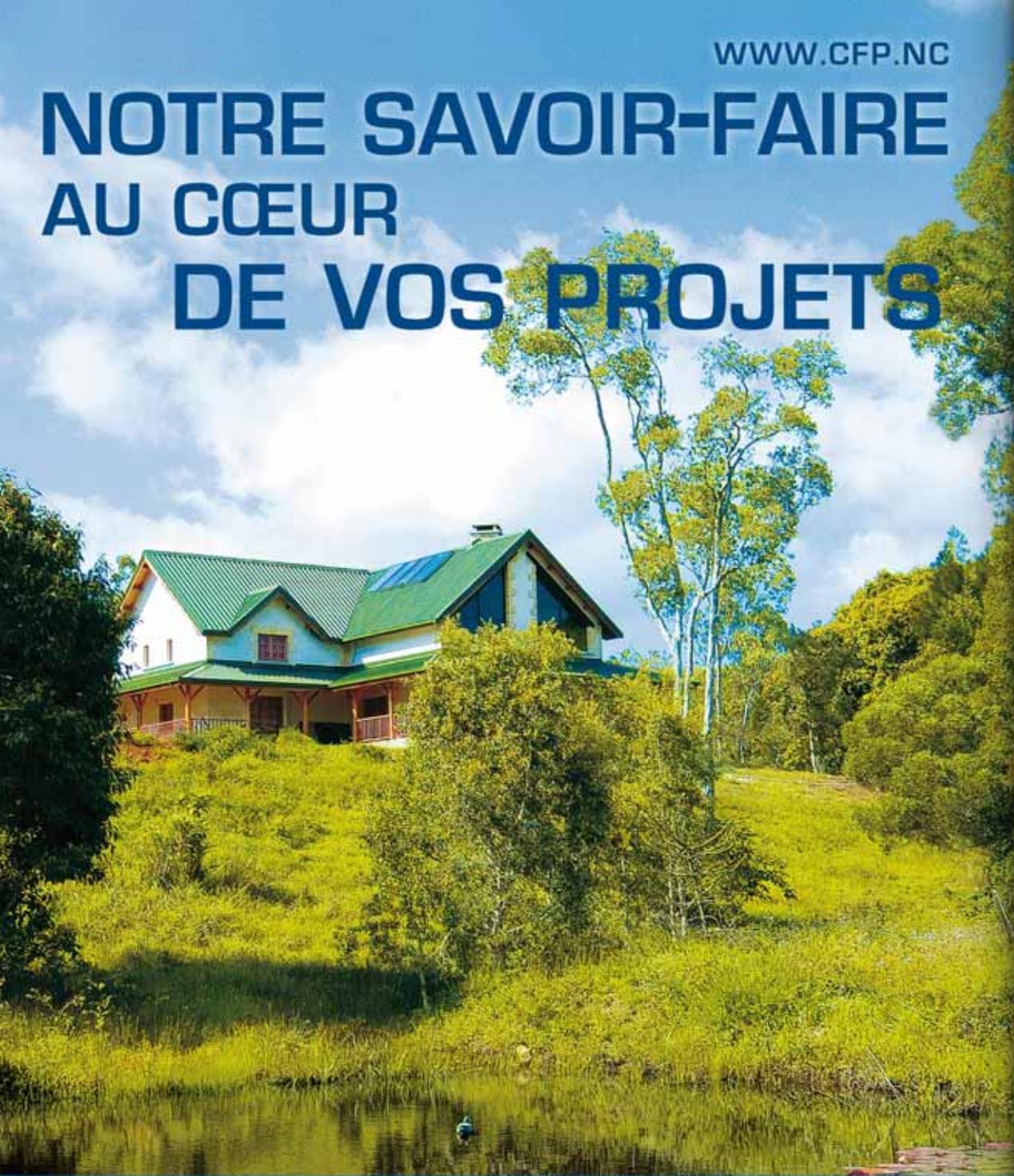
30, route de la Baie-des-Dames
Ducos Le Centre et Le Forum du Centre
Tél. 23 28 30 - defe.contact@province-sud.nc

3 4

**DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT RURAL (DDR)**

6, route des Artifices
Baie de la Moselle
Tél. 20 38 00 - ddr.contact@province-sud.nc

NOTRE SAVOIR-FAIRE AU CŒUR DE VOS PROJETS



CONSEIL
DIMENSIONNEMENT
CHARPENTES

COUVERTURES
STRUCTURES MÉTALLIQUES
2ND OEUVRE

Grâce à son bureau d'études intégré, CFP, entreprise 100% calédonienne, vous accompagne et vous propose un large éventail de solutions pouvant répondre à vos demandes architecturales. De plus, aujourd'hui, l'ensemble des produits du second oeuvre (clins, plaques de plâtres, lambris, bloc portes, panneaux de plancher, ...) est également disponible chez CFP.

DUCOS
35, RUE AUER
TÉL. 27 38 58
ventes@cfp.nc



PAÏTA
LOTISSEMENT ZIZA
TÉL. 44 58 59
païta@cfp.nc

